

# MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C)

Objet du Marché :

**MARCHE 2024-002 : ACQUISITION D'UN DISPOSITIF DE ZETAMETRE -  
LOGICIEL ASSOCIE DE TRAITEMENT DES DONNEES**

Procédure :

Procédure adaptée

(Passé en l'application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique)

Acheteur :

INSA de Toulouse  
Pôle Marchés  
135 Avenue de RANGUEIL  
31077 TOULOUSE CEDEX 4

Représenté par son Directeur, Monsieur Bertrand RAQUET

DATE ET HEURE LimITE DE RECEPTION DES PLIS :

**Le 20/02/2024 à 12h00**

**IMPORTANT : SEULS LES DEPOTS DEMATERIALISES SONT AUTORISES**

N.B. : dans les documents constitutifs du marché :

- Toute référence aux normes françaises doit être entendue comme l'acceptation des normes européennes reconnues équivalentes
- Toute citation d'un procédé ou d'un produit particulier doit être comprise comme l'acceptation d'un procédé ou d'un produit reconnu équivalent.

<u>Code NACRES :</u> PB.05 : ZETAMETRES ET ACCESSOIRES	<u>Organisme de publicité</u> : PLACE et BOAMP
<u>Codes CPV :</u> 38000000-5 Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes) 38433200-1 Matériel de mesure des émissions 38432000-2 Appareils d'analyses	<u>Service instructeur</u> : Laboratoire Matériaux Durabilité des Constructions (LMDC) de l'INSA de Toulouse  <u>Version du document</u> : <b>29/01/2024</b> (date de publication du DCE)

## Article 1 – Acheteur

### **1.1. Nom et adresse officiels de l'Acheteur**

INSA de Toulouse  
135 Avenue de Rangueil  
31077 TOULOUSE CEDEX 4  
Site internet : <http://www.insa-toulouse.fr>

### **1.2. Adresse à laquelle les plis doivent être envoyés**

**Par voie électronique :**  
<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Rubrique :

 Je m'authentifie / Je m'inscris

### **1.3. Type d'acheteur public**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

## Article 2 – Objet du marché

### **2.1. Description**

#### ***2.1.1. Description/objet du marché***

Le présent marché a pour objet :

1. L'acquisition, l'installation et la mise en service d'un dispositif de zétamètre et d'un logiciel associé de traitement des données
2. La formation de base du personnel pour l'utilisation et la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau de ce matériel

Objectifs :

L'acquisition, l'installation et la mise en service d'un zétamètre mesurant le potentiel zêta par voie électroacoustique. Le but est de s'intéresser à la charge de surface des particules dans des pâtes de ciments et mortiers réels, modèles et dans des solutions modèles dilués, avec la possibilité de faire varier le pH et/ou la concentration de certains ions et composants organiques lors de la mesure.

#### ***2.1.2. Lieu d'exécution des prestations***

**Laboratoire Matériaux et Durabilité des Constructions (LMDC)**  
**INSA-UPS Génie Civil**  
**133C, Avenue de Rangueil,**  
**31077 TOULOUSE CEDEX 4**  
**FRANCE**

#### ***2.1.3. Division en lots***

Le marché n'est pas allotri en raison de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes, conformément à l'article L2113-10 du code de la commande publique.

#### ***2.1.4. Division en tranches***

Sans objet.

### **2.1.5. Variantes**

#### **2.1.5.1      Variantes à l'initiative du soumissionnaire**

L'Acheteur n'autorise pas les variantes.

#### **2.1.5.2      Variantes à l'initiative de l'Acheteur**

L'acheteur n'a pas défini des variantes.

### **2.1.6 Prestations supplémentaires éventuelles (options)**

#### **2.1.6.1 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires**

Les soumissionnaires **devront obligatoirement répondre** à la prestation supplémentaire éventuelle obligatoire du marché après réponse à l'offre de base. A défaut, la réponse au marché ne sera pas recevable.

- ✓ PSE obligatoire n° 01 : un kit de pompe externe pour l'optimisation de la dispersion.

#### **2.1.6.2 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) facultatives**

Les soumissionnaires peuvent **s'ils le souhaitent**, soumettre une ou plusieurs prestations supplémentaires éventuelles facultatives au marché après réponse à l'offre de base.

L'Acheteur définit la prestation supplémentaire éventuelle facultative comme une option permettant une utilisation optimale du matériel.

Chaque prestation supplémentaire éventuelle facultative doit faire l'objet d'une description succincte et d'un chiffrage dans l'acte d'engagement ainsi que dans l'offre financière du soumissionnaire.

- ✓ PSE facultative n° 01 : Un dispositif spécifique pour les mesures de ciment ;
- ✓ PSE facultative n° 02 : Une sonde de mesure de conductivité en milieu aqueux ;
- ✓ PSE facultative n° 03 : Extension de garantie pour une période d'une ou plusieurs années supplémentaires à l'issue de la période de garantie de base ;
- ✓ PSE facultative n° 04 : un contrat de maintenance curatif à l'issue de la période de garantie pour une période d'une année reconductible.

### **2.2. Quantité à fournir**

Les quantités à fournir ainsi que les caractéristiques techniques des prestations à réaliser sont définies au CCP n° 2024-002 joint au présent marché.

### **2.3. Durée du marché (ou délai d'exécution)**

Le présent marché ne devient définitif qu'après notification au titulaire. Il court à compter de la notification jusqu'à la fin du délai de la garantie et éventuellement jusqu'à la fin de la maintenance si la PSE est retenue.

Le matériel devra être livré sur le site du LMDC à l'INSA (cf. article 5 du CCP n° 2024-002).

**Le soumissionnaire indique dans l'acte d'engagement le délai de livraison, d'installation et de mise en service. Toutefois, une durée maximum de six (6) mois devra être respectée.**

Le candidat livre, installe et met en service le matériel dans les délais fixés dans l'acte d'engagement à compter de la notification.

En cas de non-respect du délai annoncé dans l'acte d'engagement, des pénalités de retard seront appliquées.

Compte tenu du fonctionnement de l'INSA, le(s) jour(s) précis de la livraison est déterminé d'un commun accord entre le Titulaire et les correspondants du LMDC.

## **Article 3 – Conditions de la consultation**

### **3.1 Conditions du marché**

#### ***3.1.1 Modalités essentielles de financement et de paiement***

La prestation est financée sur des ressources propres et d'autres financeurs. Le délai de paiement est fixé à 30 jours conformément à l'article L2192-10 du code de la Commande Publique.

Conformément à l'article L2191-3 du Code de la Commande Publique, le marché donne droit à une avance de 30% du montant TTC de l'offre de base, plus les prestations supplémentaires éventuelles retenues.

Le Titulaire ne pourra recevoir cette avance qu'après avoir constitué une garantie à première demande (GAPD) en garantie de remboursement.

#### ***3.1.2 Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs attributaire du marché***

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

La forme de groupement n'est pas imposée : il peut être solidaire ou conjoint. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire des cotraitants pour l'exécution du marché.

### **3.2 Conditions d'examen des candidatures et des offres**

Avant de procéder à l'examen des candidatures et des offres, l'Acheteur qui constate que des pièces dont la production était réclamée au 5.2.1.1 et 5.2.1.2 sont absentes ou incomplètes, peut demander aux candidats de compléter leur dossier.

#### **Examen des candidatures :**

Les candidats doivent répondre aux exigences décrites à l'article L2142-1 du Code de la Commande Publique sous peine de rejet de leur candidature et de leur offre.

Les capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières des candidats sont appréciées au regard des documents mentionnés à l'article 5.2.1.1.

#### **Examen des offres :**

L'INSA se réserve la possibilité d'organiser des échanges avec les candidats recevables pour obtenir des précisions ou des compléments sur la teneur des offres.

Aussi, l'INSA se réserve le droit de demander aux candidats de régulariser leurs offres irrégulières et ce dans un délai approprié, à condition que cette régularisation n'entraîne pas de modification substantielle des offres initiales (article R2152-2 du code de la commande publique).

Conformément, aux articles L2152-5, L2152-6 et R2152-3 à R2152-5 du code de la commande publique, toute offre apparaissant comme anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

### **3.3 Négociation**

L'INSA se réserve la possibilité de négocier avec tous les candidats ayant remis les meilleures offres à la suite d'une première analyse réalisée sur la base des critères de jugement des offres mentionnés à l'article 4.2.

La négociation ne sera menée qu'avec les candidats n'ayant pas déposé une offre inappropriée ou anormalement basse.

Toutefois, si la négociation paraît inutile, l'Acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

## **Article 4 – Procédure**

### **4.1. Type de procédure**

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

## **4.2. Critères d'attribution**

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants :

### **1. Valeur technique de l'offre (60%)**

La valeur technique, notée sur 100 et pondérée à 60% au regard du mémoire technique, se décompose comme suit :

- ✓ Sous-critère n° 1 : Type de spécifications d'échantillons mesurables (Taille de particules, fraction volumique des particules, viscosité de l'échantillon : plage de valeurs/mesures indiquée dans le CCP) – 20 points
- ✓ Sous-critère n° 2 : Volume d'échantillon, possibilité d'utilisation directe de la sonde dans des récipients de pates/mortiers réels (utilisation en dehors des récipients fournis ; et conditions d'introduction de l'échantillon dans l'équipement) – 40 points
- ✓ Sous-critère n° 3 : Principe de mesure (sera noté le courant de vibration colloïdale selon le type d'appareil) – 40 points

### **2. Prix (30%)**

Le prix sera noté sur 100 et pondéré à 30% sur la base du montant inscrit à l'acte d'engagement (offre de base + PSE retenue(s)).

### **3. Garantie et service après-vente (5%)**

Ce critère noté sur 100 et pondérés à 5% se décompose comme suit :

- Sous-critère n° 1 : Contenu et délai de la garantie : contenu détaillé de la garantie proposé et une extension de garantie proposée à titre gratuit sera valorisée à la notation – 60 points
- Sous-critère n° 2 : Conditions et délai d'intervention du service après-vente (structure et organisation de l'assistance technique et téléphonique : moyens humains, qualification, délai d'intervention et de réparation) – 40 points

### **4. Délai de livraison (5%)**

- ✓ Délai de livraison, d'installation et de mise en service (sur la base du délai inscrit dans l'acte d'engagement)

## **4.3 Renseignements d'ordre administratif**

### ***4.3.1. Conditions d'obtention du dossier de consultation***

Conformément aux articles R2132-1 à R2132-3 du Code de la Commande Publique, les candidats auront la possibilité de télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises dans son intégralité, et de répondre via le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) (références de la consultation : n° 2024-002).

Il est conseillé aux candidats de se reporter au manuel d'installation mis en ligne sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

<b>Logiciel</b>	<b>Format</b>
WORD	.doc / .docx
EXCEL	.xls / .xlsx
ACROBAT READER	.pdf
WIN ZIP	.zip

Les formats compatibles que la personne publique peut lire sont ceux figurant dans le tableau ci-dessus. Les candidats sont invités à ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe », ni certains outils notamment les « macros ».

**Lors du téléchargement du DCE**, le candidat aura la possibilité de s'identifier ou de retirer le dossier de manière « anonyme ».

Afin de bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications), **il est fortement recommandé aux candidats d'indiquer une adresse électronique** ainsi que le nom d'un correspondant

**Il est également conseillé d'enregistrer dans vos contacts l'adresse mail suivante : [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr), afin d'être certain de recevoir les mails en provenance de la plateforme.**

De plus, il est précisé que les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification. Ces avis ne sont pas officiels. Seuls ceux publiés au BOAMP et /ou au JOUE font foi en cas de discordances au niveau de leur contenu.

#### **4.3.2. Date limite de réception des plis**

##### **4.3.2.1 Dépôt ou envoi par voie postale des offres sous forme papier**

En application des articles R2132-7 à R2132-14 du Code de la Commande Publique, **LES DEPOTS PAPIERS NE SONT PAS AUTORISES.**

##### **4.3.2.2 Envoi des offres sous forme électronique**

Les candidats devront envoyer leur offre, avant le **20/02/2024 à 12h00**, par voie électronique au moyen du site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr), (références de la consultation : n°**2024-002**) sous réserve que l'acte d'engagement soit signé électroniquement par une personne habilitée.

L'offre déposée doit être conforme aux dispositions de l'article 5.2 du présent règlement de la consultation.

Pour signer électroniquement un certificat de signature électronique est nécessaire.

Les candidatures et offres pourront être envoyées dans les formats suivants :

- WORD (.doc), (.docx),
- EXCEL (.xls), (.xlsx),
- ACROBAT READER (.pdf)
- WIN ZIP (.zip)

#### **4.4. Langue devant être utilisée la candidature et l'offre**

La langue devait être utilisée dans la candidature et l'offre est le Français.

Si les documents fournis par le candidat à l'appui de sa candidature ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

#### **4.5. Délai de validité des offres**

**120 jours** à compter de la date de remise des offres.

### **Article 5 – Autres renseignements**

#### **5.1. Contenu du dossier de la consultation**

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- Un règlement de consultation (RC) ;
- Un cahier des clauses particulières (CCP) ;
- L'acte d'engagement ATTRI1, pré-rempli à compléter ;
- Les formulaires DC1 et DC2, pré-remplis à compléter.

## **5.2. Modalités de remise des plis**

### **5.2.1 Procédure de présentation et de remise des offres**

#### **5.2.1.1 Documents relatifs à la candidature**

Le candidat produit les documents suivants, demandés dans l'avis d'appel public à la concurrence :

#### **Situation propre des opérateurs économiques – capacité juridique**

1. « Lettre de candidature – désignation du mandataire par ses « cotraitants » (imprimé DC1) dûment complété et signé par le candidat, et le cas échéant par chaque membre du groupement ;
2. Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat : Kbis datant de moins de 3 mois. Si le signataire du DC1 n'est pas le représentant légal, la délégation de pouvoir ou de signature datée et signée en original ;
3. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
4. Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société

#### **Capacité économique et financière**

5. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat (imprimé DC2)

#### **Capacité technique**

6. Références de l'entreprise : une liste des prestations similaires effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution ;
7. Les moyens humains : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat au cours des 3 dernières années ;
8. Les moyens matériels : Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

Dans le cas de candidatures groupées, il est rappelé aux candidats que chaque membre du groupement doit fournir les pièces obligatoires susmentionnées à l'exception de la lettre de candidature (imprimé DC1). Cette dernière est fournie en un seul exemplaire afin de désigner le(s) cotraitant(s) du groupement.

Pour fournir les renseignements demandés, l'utilisation des formulaires DC1, DC2 fournis dans le DCE est conseillée. Ils peuvent être téléchargés sur le site du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi (<http://www.economie.gouv.fr>), rubriques « marchés publics », « formulaires ». Le Document Unique de Marché Européen (DUME) peut se substituer aux formulaires DC1 et DC2.

#### **5.2.1.2 Documents relatifs à l'offre**

L'offre de l'entreprise est composée des documents complétés, datés et signés ci-dessous :

1. **L'acte d'engagement** ;
2. **L'offre financière : devis détaillés pour l'offre de base et les prestations supplémentaires éventuelles (PSE)** ;
3. **Un mémoire technique** détaillant les points suivants :
  - ✓ Description détaillée de l'équipement proposé et ses fonctionnalités (offre de base) ;
  - ✓ Description détaillée des équipements proposés en PSE et leurs fonctionnalités ;
  - ✓ Description détaillée de la garantie proposée ;
  - ✓ Description détaillée du contrat de maintenance (**PSE facultative**) ;
  - ✓ Description détaillée du service après-vente (cf. article 4.2 du présent RC).

Les offres seront présentées en **euros**.

**NB :**

- Il n'est pas demandé de renvoyer le CCP avec l'offre. **La signature de l'acte d'engagement par le candidat entraîne l'acceptation de ces documents.**
- Les informations données dans l'acte de candidature et l'offre sont contractuelles.

#### **5.2.1.3 Documents à remettre par le candidat retenu**

1. L'attestation d'assurance en cours de validité ;
2. Un RIB ;
3. Attestations délivrées par les administrations compétentes : l'attestation de régularité fiscale datant de moins de 3 mois et les attestations de conformité avec le droit du travail (attestation de vigilance URSSAF datant de moins de 6 mois, la liste nominative des salariés étrangers employés par ce dernier et soumis à l'autorisation de travail, attestation de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés).

#### **5.2.1.4 Procédure dématérialisée de présentation et de remise des offres**

Le dossier à transmettre par le candidat doit être constitué de documents réalisés avec des outils bureautiques dans les formats précisés au § 4.3.1 du présent règlement de consultation.

Le dossier dématérialisé doit contenir un dossier comprenant les documents prévus aux § 5.2.1.1 et § 5.2.1.2 ci-dessus.

La procédure de dépôt de pli par voie dématérialisée est détaillée sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

La durée de téléchargement du pli est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à remettre.

Les échanges sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

Les documents seront signés par le candidat **par signature électronique** au moyen des outils mis à disposition sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

#### **Copie de sauvegarde**

**L'envoi d'une copie de sauvegarde (copie de l'offre sur CD-Rom ou clé USB) n'est pas obligatoire.** Cependant, conformément à l'article R2131-11 du code de la Commande Publique et en vertu de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures, une copie de sauvegarde peut être transmise support physique électronique dans le délai imparti pour la remise des offres, soit avant le **26/06/2023 à 12h00**.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible :

**« Copie de sauvegarde – MARCHE 2024-002 : ACQUISITION D'UN DISPOSITIF DE ZETAMETRE - LOGICIEL ASSOCIE DE TRAITEMENT DES DONNEES  
NOM DU CANDIDAT :  
SIRET :**

Le pli fermé est envoyé par tout moyen permettant de donner une date certaine, à l'adresse suivante :  
**INSA de Toulouse**

Pôle Marchés  
Bâtiment 17  
135 Avenue de Rangueil  
31077 TOULOUSE CEDEX 4

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 :

- Lorsque les candidatures et les offres transmises par voie électronique contiennent un programme informatique malveillant qui est détecté par l'acheteur,
- Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue à l'Acheteur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'a pas pu être ouverte par l'Acheteur, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par l'Acheteur.

Si une candidature transmise par voie électronique est rejetée, l'offre correspondante est effacée des fichiers de l'Acheteur sans avoir été lue.

Si la transmission électronique était accompagnée d'une copie de sauvegarde, cette dernière est détruite sans avoir été ouverte.

### **5.3. Modifications de détail au dossier de consultation**

L'INSA se réserve le droit d'apporter **au plus tard 5 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats qui souhaitent avoir des renseignements complémentaires doivent en formuler la demande par écrit, **7 jours avant la date limite de remise des offres**, via le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) (références de la consultation : **N°2024-002**)

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **au plus tard 5 jours** avant la date limite de réception des offres

### **5.4. Voies et délais de recours**

#### Organe chargé des procédures de recours

Tribunal administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

Cedex 7

BP 7007

31068 Toulouse

Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)

URL: <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>

Le tribunal peut être saisi par courrier, télécopie et via l'application informatique « télé recours » (lien : <https://www.telerecours.fr>)

#### Organe chargé des procédures de médiation

CCIRA de Bordeaux

103 bis rue Belleville

BP 952

33063 BORDEAUX

Les candidats disposent des voies de recours suivantes :

- Le Référendum précontractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat.
- Le Référendum contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 551-7 du CJA.
- Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat.
- Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.